



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

POSITIONS de H+ Les Hôpitaux de Suisse

Session d'hiver 2025 Conseil des États

Date	N°	Objet	Recommandation	Page
4.12.2025	25.056 n	OCF. Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles. Modification	Accepter le projet Veuillez lire les explications	3/6
4.12.2025	25.4163 é	Mo. Wasserfallen Flavia. Six semaines de vacances pour les apprentis. Renforcer la formation professionnelle	Rejeter Veuillez lire les explications.	3/6
8.12.2025	25.4275 é	Mo. Graf Maya. Promouvoir les soins ambulatoires en réduisant la contribution du patient dans ce domaine	Rejeter. Veuillez lire les explications.	4/6
11.12.2025	25.046 é	OCF. Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification	Accepter le droit à l'appellation et l'introduction de l'anglais. Rejeter les compléments de titre «Professional Master/Bachelor» et la «flexibilisation des EPDES». Veuillez lire les explications.	4/6
15.12.2025	24.3736 n	Mo. Balmer. Stratégie nationale de prévention 2040	Accepter. Veuillez lire les explications.	5/6
15.12.2025	25.4188 é	Mo. Schmid Martin. Garantir la sécurité de l'approvisionnement et un accès rapide aux médicaments innovants	Accepter. Veuillez lire les explications.	6/6

15.12.2025 25.026 n

OCF. « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) ». Initiative populaire

Rejeter.

6/6

Veuillez lire les explications.

Explications

25.056 n OCF. Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles. Modification

Recommandation de H+

Accepter le projet.

H+ approuve la modification de la loi. Elle pérennise la possibilité offerte, dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT), de suivre des filières d'études bachelor intégrant une partie pratique lorsque l'on n'a pas suivi une formation initiale dans une profession apparentée au domaine d'études choisi. Les modèles à plein temps ou à temps partiel proposés répondent à des préférences différentes formulées par les étudiants. Ils améliorent encore l'adaptation à la formation choisie (et augmentent ainsi le succès de la formation).

La mesure offre une grande chance aux entreprises qui jusque-là formaient peu ou pas du tout d'étudiants en voie bachelor. Elles peuvent ainsi recruter spécifiquement de futurs professionnels et, parallèlement aux études théoriques, les préparer idéalement au marché du travail durant la formation pratique.

Pour H+, l'introduction des filières bachelor intégrant une partie pratique (PiBS) est une mesure importante afin de remédier à la pénurie de personnel. Il ne s'agit en aucun cas d'une concurrence à l'offre existante ou à la formation ES. Mais il est très important que la réglementation générale, resp. l'évaluation, restent réalisables et qu'une marge de manœuvre spécifique dans la conception des contenus soit laissée aux entreprises.

H+ approuve la modification législative qui introduit définitivement des filières d'études bachelor intégrant une partie pratique (PiBS) dans le domaine MINT pour les personnes n'ayant pas suivi une formation initiale dans une profession apparentée au domaine d'études choisi.

25.4163 é

Mo. Wasserfallen Flavia. Six semaines de vacances pour les apprentis. Renforcer la formation professionnelle

Recommandation de H+

Rejeter la motion.

H+ comprend la motivation de la motionnaire, qui consiste à rendre la formation professionnelle initiale plus attrayante pour les apprentis. Mais plusieurs facteurs sont déterminants pour l'attractivité d'une formation. En plus de loisirs et de vacances, il est décisif d'avoir suffisamment de possibilités de s'intégrer au monde du travail, d'y faire son chemin et de disposer du temps nécessaire pour acquérir des compétences.

Pour les formateurs en entreprise, une augmentation de la durée des vacances imposée par l'État constituerait une charge supplémentaire, car la formation serait concentrée sur un nombre moindre d'heures. Particulièrement dans le domaine de la santé, il faut de toute façon s'attendre à une réduction du temps de travail et de formation en raison de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Un tel cumul mettrait en difficulté beaucoup d'entreprises et d'apprenants.

25.4275 é

Mo. Graf Maya. Promouvoir les soins ambulatoires en réduisant la contribution du patient dans ce domaine

Recommandation de H+

Rejeter la motion.

H+ souscrit à l'objectif poursuivi par la motionnaire de promouvoir l'ambulatoire dans les soins infirmiers également. Mais réduire la contribution du patient de 20 à 10% n'est pas un bon moyen. Cela déchargerait financièrement les patientes et les patients. Mais les coûts des soins infirmiers qui ne seraient pas couverts par les patients devraient être compensés par le financement résiduel des soins infirmiers, dont les cantons sont responsables. Or il n'est pas sûr du tout que ces derniers les prennent entièrement en charge. Le risque est donc grand que cela retombe sur les fournisseurs de prestations et que leurs déficits actuels dans le domaine des soins infirmiers ambulatoires se creusent encore. Cela pourrait entamer la sécurité de l'offre en soins – au détriment des patients.

H+ partage par ailleurs l'avis de la motionnaire voulant que la réglementation des soins aigus et de transition (art. 25a al. 2 LAMal) laisse à désirer. H+ se bat depuis longtemps pour obtenir des améliorations. La durée légale de ces soins, fixée à 14 jours, doit clairement être rallongée et les coûts de l'hôtellerie et de l'assistance doivent être pris en charge (comme pour le financement hospitalier). Les patients qui ont encore temporairement besoin de soins infirmiers après un séjour à l'hôpital pourraient ensuite rentrer chez eux de manière autonome – cela éviterait des admissions prématurées en EMS.

25.046 é

OCF. Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification

Recommandation de H+

Accepter le droit à l'appellation et l'introduction de l'anglais.

Rejeter les compléments de titre «Professional Master/Bachelor» et la «flexibilisation des EPD ES».

Les quatre modifications prévues dans la loi sur la formation professionnelle apportent un élan important. Dans les professions de la santé, elles soulèvent cependant des questions fondamentales pour les filières d'études postdiplômes et la logique des titres. H+ approuve donc une partie seulement des modifications, à savoir le droit à l'appellation et l'introduction de l'anglais. Elle rejette en revanche les compléments de titre «Professional Master/Bachelor» et la «flexibilisation des EPD ES».

Article	Position de H+	Recommandation
Art. 29a	H+ approuve l'ancrage d'un droit à l'appellation pour les écoles supérieures (Art. 29a) et soutient ainsi la possibilité d'accorder une meilleure visibilité aux ES.	Accepter
Art. 44a	H+ est critique à l'égard de l'introduction des compléments de titre anglais «Prof. Bsc/Master» (Art. 44a) parce que deux titres seulement sont prévus. Dans le domaine de la santé, trois niveaux seraient nécessaires car le degré de qualification est trop différent entre l'examen professionnel fédéral et l'école supérieure dans le domaine des soins infirmiers (CNC 4 et CNC 6). Si les compléments de titre sont introduits, il conviendra alors de suivre le Conseil fédéral qui préconise qu'ils ne puissent être utilisés –	Rejeter

	obligatoirement et impérativement – qu'avec le titre fédéral correspondant, après celui-ci. Tout abus, p. ex. une utilisation délibérée du complément seul, devra être sanctionné.	
Art. 28 al. 1bis, 2 et 2bis	H+ soutient l'introduction de l'anglais comme langue supplémentaire possible pour les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs (Art. 28 al.1bis, 2 et 2bis) dans la forme proposée par le Conseil fédéral .	<i>Accepter (Conseil fédéral)</i>
Art. 29 al. 3 et 3bis	H+ est toujours critique à l'égard de la flexibilisation de l'offre en matière d'études postdiplômes des écoles supérieures. Nous reconnaissons que cette réforme offre un large potentiel afin de réagir plus rapidement aux besoins du marché. Pour les trois EPD existants avec plan d'études fédéral reconnu EPD ES AIU dans le domaine de la santé, le Conseil fédéral a élaboré une solution particulière avec leur transfert à un examen professionnel fédéral supérieur. Pour H+, ce modèle est tout au plus acceptable si le financement (pas de désavantage pour les étudiants et les institutions formatrices) et la qualité de la formation sont garantis.	<i>Rejeter</i>
Art. 73b	Contrairement au texte du Conseil fédéral, une période transitoire de six ans au minimum (Art. 73b dispositions transitoires) et un soutien financier aux travaux de révision doivent être accordés.	

24.3736 n

Mo. Balmer. Stratégie nationale de prévention 2040

Recommandation de H+

Accepter la motion (comme le Conseil fédéral, comme le Conseil national).

Le Conseil fédéral doit élaborer une stratégie globale pour la promotion de la santé et la prévention, fixer des objectifs clairs et établir comment vérifier le rapport coût-efficacité des mesures prévues. La motion demande de mettre en œuvre les mesures les plus efficaces possibles dans le cadre d'une vision globale, sans excéder les ressources déjà budgétées pour la prévention et la promotion de la santé. Les cantons et les ligues de la santé, en particulier, seront associés.

En principe, le Conseil fédéral soutient la motion. Le Conseil national l'a adopté le 19 mars 2025. Selon le Conseil fédéral, les stratégies en cours dans les domaines des maladies non transmissibles (MNT) et de l'addiction seront prolongées jusqu'à fin 2028. D'ici cette échéance, il convient d'élaborer une solution stratégique subséquente globale en collaboration avec les cantons, la fondation Promotion santé Suisse et les autres stakeholders. Dans cet esprit, H+ également recommande d'accepter la motion. Cependant, tout à fait dans l'esprit de l'auteur de la motion, il convient d'examiner attentivement les coûts et les avantages des mesures à adopter. En outre, le financement des coûts, qui incombent en particulier aux fournisseurs de prestations, doit être garanti dès le départ.

25.4188 é

Mo. Schmid Martin. Garantir la sécurité de l'approvisionnement et un accès rapide aux médicaments innovants

**Recommen-
dation de H+**

Accepter la motion.

H+ approuve l'objectif de garantir la sécurité de l'approvisionnement défendu par ce texte. Elle souscrit également à celui de réduire le délai entre l'autorisation d'un médicament et sa disponibilité effective pour les patients. Comme le motionnaire, H+ estime que la Suisse devrait atteindre au moins le niveau des pays voisins, celui de l'Allemagne en particulier, s'agissant de la mise à disposition de nouveaux traitements. Ce dernier pays recense nettement plus de médicaments nouveaux et innovants que la Suisse. Une telle situation est intenable pour les patients concernés et déplorable dans un pays qui dispose d'un des meilleurs systèmes de santé au monde. H+ recommande donc d'approuver la motion.

25.026 n

OCF. «Pas de Suisse à 10 millions! (initiative pour la durabilité)». Initiative populaire

**Recommen-
dation de H+**

Rejeter l'initiative populaire.

L'initiative populaire de l'UDC vise à limiter «la population résidante permanente de la Suisse à moins de 10 millions d'ici à 2050». Si, avant cette date, la population résidante dépasse 9,5 millions d'habitants, des mesures devront être prises en vue d'assurer le respect de la valeur limite fixée. Les initiateurs citent entre autres la résiliation ou la renégociation d'«accords internationaux qui favorisent la croissance démographique», en d'autres termes les accords bilatéraux avec l'Union européenne, en particulier l'Accord sur la libre-circulation des personnes.

H+ rejette avec vigueur cette initiative. Dénoncer la libre-circulation des personnes avec l'UE aurait des conséquences délétères pour les soins de santé en Suisse. Ce secteur compte impérativement sur un accès en tout temps à la main-d'œuvre provenant des États de l'UE. Toute restriction accentuerait encore fortement l'actuelle pénurie de personnel. Les hôpitaux, les cliniques, les EMS et d'autres institutions ne pourraient plus assurer les soins qu'ils fournissent aujourd'hui, car le personnel étranger qui manquera ne pourra pas être compensé en suffisance et en temps voulu. Cela torpillerait d'ailleurs l'un des objectifs déclarés de l'initiative, à savoir le maintien durable des soins de santé en Suisse.

**Renseigne-
ments**

Anne-Geneviève Bütikofer
Directrice de H+
anne.buetikofer@hplus.ch
031 335 11 00

Sandra Rickenbacher-Läuchli
Membre de la Direction
Responsable du département Politique
sandra.rickenbacher@hplus.ch
079 225 81 46